



# Report Congés 2010

## Enfin ! La Poste répond

---

Suite à une intervention de **la seule CGT**, le siège de La Poste avait accepté notre demande du report des congés 2010 jusqu'au 31 mai 2011, en raison du calendrier des vacances scolaires de printemps tardives.

Par les mystères de l'informatique, mais surtout par l'absence de volonté d'agir de La Poste, dans beaucoup de cas des bonis 2011 étaient retirées sur des congés 2010 au motif d'être pris en mai.

La CGT est intervenue à plusieurs reprises. À quelques jours seulement des échéances, la DRH-RS du siège nous annonce que « la DORH a modifié pour 2011 le système d'information relatif au reliquat des congés 2010 ».

**« Ainsi, la prise des reliquats 2010 jusqu'au 31 mai 2011 n'aura pas d'impact sur les BONIS 2011 »**

Plus de 4 mois pour mettre le système d'information en adéquation avec la réglementation, c'est un véritable exploit ! C'est malheureusement symptomatique de la façon dont La Poste règle les questions RH. Et il est à souligner que dans certaines directions, **la CGT a du se battre pour faire appliquer le report des congés en mai.**

Malheureusement, compte tenu de la réponse tardive de La Poste, de nombreux postiers n'ont sans doute pas reporté leurs congés sur le mois de mai pour ne pas perdre les bonis.

Pour ceux à qui La Poste avait pris des bonis 2011, adressez une requête demandant leurs restitutions (copie à un militant CGT)

**Avec la CGT, agissons pour le respect de nos droits**

Montreuil, le 4 mai 2011